

La CGT-Culture considère que le Ministère de la Culture doit avoir un projet et afficher une ambition pour son enseignement supérieur

Dès que l'administration a commencé à présenter ses projets de réorganisation relatifs à la RGPP (notamment le passage de dix directions « métiers » à quatre directions générales, dont un secrétariat général), la CGT-Culture a constamment œuvré pour que l'enseignement supérieur soit inscrit et formellement porté de manière transversale pour avoir du poids et être identifié comme un enjeu ministériel à part entière.

L'exemple du LMD, qui est un enjeu d'importance, a démontré et démontre encore que les établissements publics d'enseignement supérieur du Ministère de la Culture ont tout à perdre à « négocier » chacun dans leur coin et en ordre dispersé directement avec d'autres ministères, conduisant ainsi et de fait, à une situation de fragilité pour ces structures d'enseignement. Cela ne signifie pas qu'il faut nier les spécificités, mais que le Ministère de la Culture doit traiter, pour ses établissements d'enseignement, à un niveau équivalent avec d'autres ministères.

Le Ministère de la Culture doit, pour lui-même et en son nom, défendre et promouvoir son enseignement supérieur dont les disciplines n'ont pas de correspondance dans d'autres ministères.

Tout cela doit évidemment se faire et se construire avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur du Ministère de la Culture et en tout premier lieu les enseignants ; mais aussi les élèves -présents eux aussi dans les conseils d'administration et pédagogiques- et les personnels administratifs et techniques, ce qui n'est certainement pas la tendance aujourd'hui.

Tous les enjeux évoqués dans ce document participent d'un tel projet.

La CGT-Culture s'engage avec force et conviction pour que tous y participent, mais aussi pour que chacun puisse individuellement trouver les moyens et les outils pour se défendre.



La liste présentée par la CGT-Culture

Commission consultative paritaire
*des enseignants des écoles
nationales supérieures d'architecture,
d'art et de l'Institut National du Patrimoine*

- 1 DEHOUX Dominique (ENSA Paris La Villette)
- 2 STAUNTON Mathew (ENSAD)
- 3 LEFORT Vincent (ENSAP Bordeaux)
- 4 HAYET William (ENSA Montpellier)
- 5 -BOUZID Naser (ENSAD)
- 6 AIRA Marc (ENSA Paris Val de Seine)

**Avant le
18 mai
VOTEZ,
pour la liste
de la
CGT-Culture**



la
cgct
Culture



ENSEIGNEMENT

**Commission
Consultative
Paritaire**

**Pour chaque enseignant,
faire valoir
ses droits individuels :**

**la Commission Consultative Paritaire des enseignants
des écoles nationales supérieures d'architecture, d'art
et de l'Institut National du Patrimoine
du Ministère de la Culture**

E
L
E
C
T
I
O
N
S

Au Ministère de la Culture, l'enseignement supérieur s'exerce dans 35 établissements.

Cet enseignement repose, pour la totalité de son contenu pédagogique, sur l'ensemble des enseignants (théoriciens, praticiens, professionnels, artistes, universitaires, assistants pédagogiques, etc.) exerçant pour tout ou partie de leur activité professionnelle dans ces écoles, dont nombreuses sont de renommée internationale.

Beaucoup, parmi ces professeurs, assistants, chercheurs, associés etc., sont contractuels et n'avaient jusqu'à présent, et contrairement aux professeurs titulaires, aucune instance de recours pour tout ce qui relève de la situation individuelle de chacun.

Ainsi, au gré de la politique et de la gestion de chaque établissement employeur, ces personnels pouvaient se voir floués de leurs droits voire remerciés au terme de leur contrat, sans avoir la moindre possibilité de recours devant une instance réglementaire.

2
0
1
0

C'est ce qui va changer demain avec la Commission Consultative Paritaire (CCP) nationale des enseignants, où chaque enseignant pourra faire valoir ses droits.

**VOTEZ
POUR LA LISTE PRESENTEE PAR LA CGT-Culture !
avant le 18 mai 2010,
date du 1er tour des élections CCP**